AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

ABONNEMENT ANNUEL

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

25 F.

Bulletin Technique N° 97 d'Octobre 1968 - 1968-28

- LE DESHERBAGE DES CEREALES -

Le désherbage des céréales peut être précoce ou envisagé seulement à partir de la fin du tallage et jusqu'au début du gonflement. Les précisions concernant ce désherbage tardif seront indiquées dans notre prochain Bulletin de Novembre 1968.

DESHERBAGE PRECOCE

Le désherbage précoce présente le gros avantage de détruire les mauvaises herbes avant que leur effet dépressif sur le rendement puisse se faire sentir.

Par contre il fait souvent appel à des produits épandus sur le sol et il dépend ainsi de la nature du sol, souvent mal connue, de sa préparation et aussi des conditions climatiques à venir. Enfin les traitements épargnent de nombreuses dicotylédones vivaces (Chardons, Liserons) ou à germination tardive, ou à germination échelonnée. On distingue 2 types de produits :

- Ceux qui agissent principalement sur certaines graminées (Vulpin en particulier) et aussi sur certaines dicotylédones. Un cas particulier concerne la destruction de la Folle Avoine.
- Ceux qui agissent exclusivement sur les dicotylédones.

A - PRODUITS AGISSANT PRINCIPALEMENT SUR CERTAINES GRAMINEES (VULPIN) ET AUSSI SUR CERTAINES DICOTYLEDONES

- Traitement en post-semis et pré-levée de la céréale et de l'adventice -

Cette technique consiste à pulvériser sur sol nu des produits qui empêchent la levée du Vulpin ou détruisent celui-ci.

La préparation du sol est capitale, elle doit éviter à la fois de trop grosses mottes et un émiettement exagéré.

Deux produits sont actuellement disponibles que l'on doit épandre en bouillie, à raison de 500 litres à l'hectare.

Le Néburon (2,4 Kgs M.A. l'hectare) dont l'action sur le Vulpin, l'Agrostide, la Pâturin annuel, est lente, progressive mais persistante, de telle sorte qu'il reste efficace sur les levées tardives de Vulpin se produisant au printemps.

Par contre son action est très rapide sur les dicotylédones annuelles. Beaucoup d'entre elles sont détruites, à l'exception des Véroniques, du Gaillet-gratteron, du Fumeterre et du Lamier. A dose normale ce produit n'est pas phytotoxique pour le blé et il pourrait même être utilisé après la levée du blé.

Le Nitrofène (2 Kgs de M.A. à l'hectare) doit être employé de préférence immédiatement après le semis et en tout état de cause dans les 6 à 8 jours qui suivent.

L'action sur Vulpin, Pâturin annuel, Agrostide et Ivraie est rapide et la persistance du produit assez bonne.

Par contre son action sur dicotylédones semble se limiter à la destruction des Véroniques.

P. 289

.../...

Mais il semble que ce produit ait une certaine action sur la Folle Avoine.

La sélectivité sur blé est assez bonne. Cependant en terre battante on constate parfois un jaunissement passager du blé et l'apparition de nécroses sur les premières feuilles.

- Traitement en post-levée du blé et de l'adventice.

Les produits utilisés n'ont qu'une sélectivité limitée à l'égard du blé. Ils doivent donc être employés sur des cultures vigoureuses après les grands froids de l'hiver. Mais il faut les utiliser dès que cela est possible car le Vulpin devient rapidement assez résistant.

Plusieurs produits sont actuellement disponibles, utilisables en bouillies à raison de 500 litres à l'hectare.

La Méthoprotryne ou(Méthotryne) (1, 25 Kg de M.A. à l'hectare) doit être employée de préférence très tôt dès que le blé à formé une talle, mais est encore active sur des Vulpins bien développés et supportée par le blé jusqu'au milieu du tallage.

Le mélange Méthoprotryne + Simazine (0,8 Kg de Méthoprotryne +0,175 Kg de Simazine à l'hectare) doit être employé dès le début du tallage. La sélectivité de ce produit est moins bonne que celle du précédent et il convient d'éviter tout surdosage.

Ces deux produits qui sont efficaces aussi contre l'Agrostide détruisent par ailleurs un grand nombre de dicotylédones, si celles-ci sont au stade de plantule.

Le mélange Dichlobénil + Monolinuron (1,25 Kgs + 0,45 Kgs à l'hectare) est utilisable entre l'apparition de la deuxième talle et la fin du tallage du blé. L'action est efficace sur les Vulpins ayant au maximum 3 à 4 talles. Le Ray-grass très jeune est sensible au produit. Enfin de nombreuses dicotylédones sont détruites.

Le Fluométuron (0,75 Kg de M.A. à l'hectare) est utilisable sur des cultures parfaitement installées ayant au moins 2 talles et avant que le Vulpin ne soit bien enraciné.

Le Lenacile (0,8 Kgs de M.A. à l'hectare) doit être utilisé tôt à partir du début du tallage du blé, car il n'est actif que sur du Vulpin ayant moins de 3 à 4 feuilles.

Ce produit est actif sur l'Agrostide et le Pâturin.

Pour ces deux derniers produits qui ont fait l'objet d'un nombre d'études plus restreint en particulier dans leur action sur les dicotylédones, il convient particulièrement d'éviter tout surdosage.

Pour le Fluometuron en particulier, il semble que la marge entre la dose active et la dose toxique soit très étroite.

Traitement contre la Folle Avoine- A l'heure actuelle aucun produit n'est recommandable pour détruire cette adventice dans les blés. Par contre, la lutte est possible dans l'orge de printemps avec deux types de produits :

En pré-semis, Le Triallate épandu sur le sol à la dose de 1,2 Kg de M.A. à l'hectare en utilisant au moins 400 litres de bouillie à l'hectare. Ce produit, très volatil, doit être immédiatement enfoui dans le sol à 5-6cm de profondeur par un hersage croisé.

Il empêche la germination des graines de Folle Avoine et n'est pas phytotoxique pour l'orge. De plus, il est efficace contre le Vulpin et l'Agrostis mais sans action contre les dicotylédones.

Après la levée de la culture et de la Folle Avoine, Le Barbane (0,5 Kg de M.A. à l'hectare) avec une bouillie de 200 à 300 litres à l'hectare. Le traitement est efficace lorsque la Folle Avoine a 1 ou 2 feuilles. Au delà de 3 feuilles la Folle Avoine devient résistante. Ne pas rouler pendant les huit jours qui précèdent et suivent le traitement. Le Barbane arrête le développement de la Folle Avoine qui est ensuite étouffée par la culture. Ce produit est sans action sur les dicotylédones.

.../...

B - PRODUCTS AGISSANT EXCLUSIVEMENT SUR LES DICOTYLEDONES -

Les produits mis à la disposition de l'agriculteur sont les colorants nitrés, l'Ioxynil, certaines hormones de synthèse et des associations de matières actives. Ils nécessitent l'épandage d'au moins 500 litres de bouillie à l'hectare.

1° - Les Colorants nitrés : Il s'agit de 3 produits :

Le D.N.O.C. sous forme de sel de soude ou plus généralement d'ammonium, utilisables à la dose de 3 Kgs de M.A. à l'hectare, le D.N.B.P. ou Dinosèbe (1 Kg de M.A. à l'hectare), le D.N.T.B.P. ou Dinoterbe (1 Kg de M.A. à l'hectare).

Ces produits détruisent la plupart des dicotylédones annuelles et épargnent les plantes vivaces (Chardons, Liseron ...) et les graminées adventices.

C'est le stade de la mauvaise herbe qui détermine la date de la pulvérisation: les mauvaises herbes doivent être à l'état de jeunes plantules, la céréale présentant au moins 3 feuilles.

Il faut traiter par beau temps. Une forte rosée ou une pluie diminue l'efficacité du traitement. Un temps doux est toujours favorable. Avec le D.N.O.C. et le Dinoterbe, peu sensibles aux basses températures on peut traiter sur sol légèrement gelé. Par contre le Dinosèbe exige une température supérieure à 15°, condition qui limite son emploi sur céréales d'hiver mais qui est souvent réalisée avec les céréales de printemps De plus ce produit contrairement aux précédents est utilisable dans une céréale sous-ensemencée de légumineuse à condition que cette dernière ait au moins 2 feuilles vraies. Les produits présentent une bonne sélectivité à l'égard des céréales et font courir peu de risques aux cultures voisines.

2° - L'Ioxynil (0,4 Kg de M.A. à l'hectare).

L'action herbicide est voisine de celle des colorants nitrés. De même il n'agit bien que sur les mauvaises herbes peu développées. La céréale doit présenter 3 feuilles au moment du traitement. On traite de préférence au tallage, par temps clair et avec une température d'au moins 10°. On l'utilise surtout dans les céréales de printemps car ces conditions sont facilement réunies.

3° - Les Hormones de synthèse -

On utilise deux produits le M.C.P.B. et le Mecoprop (M.CP.P.). Ils sont contrairement aux autres hormones, bien supportés par les céréales au cours du tallage. Avec le M.C.P.B. on peut même traiter dès que la céréale présente 3 feuilles.

- Le M.C.P.B.(1,6 Kg de M.A. à l'hectare) doit être utilisé sur les mauvaises herbes en végétation active. Il peut être employé à des températures plus basses que les autres hormones. On l'emploie pour désherber des céréales sous-ensemencées d'une légumineuse (Trèfle).

- Le Mécoprop (2,5 Kgs de M.A. l'hectare) est à utiliser de préférence dans les cultures de céréales infestées par le Gaillet-gratteron, le Mouron des Oiseaux et la Ravenelle.

4° - Association de Matières actives -

Ce sont des produits à base d'Ioxynil + Mecoprop, de Dinoterbe + Mecoprop, de M.C.P.A. + Dicamba, Hormones + Piclorame. Les deux premiers mélanges sont utilisables dès le début du tallage et efficaces sur des mauvaises herbes déjà bien développées.

- Les produits à base d'Ioxynil + Mecoprop ont une bonne efficacité herbicide mais pour la destruction des Chardons, il faut un traitement tardif(montaison)

- Le mélange de Dinoterbe + Mecoprop est efficace en particulier sur Gaillet,Matricaire,Fumeterre,Mouron des Oiseaux, Véroniques.

- Les produits à base de M.C.P.A. + Dicamba sont efficaces en particulier sur Mouron des Oiseaux et des Champs,Grande oseille, Renouées,Liseron,Matricaire.

- Le Mecoprop + 2.4 M.C.P.A. + 2.4 D + Piclorame est efficace en particulier sur Bifora,Gaillet,Matricaire,Grande oseille,Mercuriale,Mouron des Oiseaux, Renouée-Liseron,Séneçon,Liseron.

Ces deux derniers produits dont la période d'utilisation se situe entre le milieu du tallage et la fin du tallage forment la transition avec les produits que nous étudierons pour le desherbage tardif dans notre prochain Bulletin.

(Extrait de l'Edition Générale N° 97 D'Octobre 1968)

.../...

P 290

NOTE

A cette liste de produits on peut ajouter :

Terbutryne : Produit nouveau à utiliser en post semis et en pré émergence du blé à la dose de 2 Kg 500 de M.A./Ha.

Association Néburon + Nitrophène : Cette association est autorisée de façon à avoir 2 et 1 Kgs de M.A./Ha. L'action est plus rapide que celle du Néburon et plus étendue qu'avec chacun des composants.

TRAITEMENTS D'AUTOMNE des ARBRES FRUITIERS

INFORMATIONS

Corynéum du Pêcher : Pour éviter les attaques hivernales de Corynéum, nous rappelons l'intérêt d'un traitement à la chute des feuilles. Traiter les arbres en production et les jeunes plants de pépinière par beau temps, lorsque les rameaux seront bien aoûtés.

Utiliser un produit Cuprique et renouveler la pulvérisation si l'hiver est doux et très humide.

Chancre du Pêcher ; (Fusicoccum) La lutte contre le Chancre du Pêcher doit être envisagée, dans les vergers atteints, par l'application à deux ou trois reprises, d'une spécialité Organique de synthèse pendant la chute des feuilles.

Chancre du Pommier : Contre les attaques qui se produisent par les cicatrices foliaires on peut envisager un traitement Cuprique pendant la chute des feuilles.

Chancre bactérien du Cerisier : Une bouillie Cuprique appliquée pendant la chute des feuilles préviendra les contaminations par les Bactéries.

Plomb des Arbres fruitiers : Lorsque des cas de Plomb provoqués par le Stereum purpureum sont observés dans un verger, il est conseillé de désinfecter les blessures avec un mastic ou une peinture fongicide et de supprimer les arbres morts.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements Agricoles
- C.ROUSSEL -

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
- J. BRUNETEAU -

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur Gérant : L. BOUYX